

➤ LOI MAJOR: LA BELGIQUE A MIEUX MENÉ SA BARQUE QUE L'ESPAGNE

Le modèle belge de la concertation sociale: modèle à suivre pour le travail portuaire en Espagne?

La semaine passée, le Parlement espagnol a rejeté un projet de loi déposé par le gouvernement et visant à adapter la loi Major espagnole aux exigences de la Commission européenne. Le secrétaire fédéral UBT des Ports, Marc Loridan, rappelle que notre pays, lui aussi, a été mis en demeure mais que nous avons trouvé une solution dans le cadre de la concertation sociale.

La Commission européenne avait intenté une procédure en infraction contre l'Espagne et la Cour de justice européenne avait condamné fin 2014 le système espagnol d'organisation du travail portuaire. Puis, pendant tout un temps, plus rien ne s'était passé. Jusqu'au jour où le montant des amendes infligées (134.000 euros par jour!) a atteint un niveau record et que le gouvernement espagnol a décidé d'intervenir en déposant son fameux projet de loi. Le rejet de ce dernier par le Parlement espagnol créera enfin une marge pour la concertation sociale. Les événements auraient pu se dérouler tout autrement.

L'Etat belge avait lui aussi été mis en demeure (le 23 mars 2014) par la Commission européenne qui n'était pas d'accord avec certains aspects du travail portuaire. La Commission ne visait pas seulement le statut protégé dont jouit le travail portuaire (grâce à la Loi Major et ses arrêtés d'exécution), mais aussi certaines mesures convenues entre employeurs et syndicats dans le cadre d'accords collectifs, plus particulièrement la composition des équipes et le classement en différentes catégories professionnelles spécialisées. Y avait-il une menace qui planait sur l'essor et l'expansion du secteur portuaire? Nos travailleurs portuaires étaient-ils confrontés à des conditions de travail inhumaines? N'étaient-ils plus parmi les travailleurs les plus compétents et les plus productifs dans le monde? Les chiffres record, battus d'année en année, du trafic dans le port d'Anvers, le moteur économique du pays, étaient-ils en danger? Au contraire. L'acharnement avec lequel certains milieux combattent notre système, envié par les ports étrangers et qui assure la paix sociale depuis plus de 50 ans, s'explique ainsi. Ces attaques n'ont rien à voir avec les valeurs européennes que sont la libre circulation des personnes et des services, mais avec la volonté de certains employeurs portuaires (dont un amateur d'art flamboyant originaire du Seefhoek, un quartier populaire à Anvers) de gonfler leur bénéfices au détriment d'autres acteurs portuaires respectueux des accords conclus. Les pratiques de dumping social, sujet d'une actualité brûlante dont même la Commission européenne a pris conscience, sont hélas de tous les temps, mais nous étions toujours parvenus à les étouffer dans l'œuf



en faisant respecter les conventions collectives conclues avec les employeurs portuaires.

Le patron qui a mis le feu aux poudres (européennes) il y a quelques années, avait su se procurer un avantage concurrentiel depuis le début des années 90 en contournant les règles en vigueur. Dans le secteur logistique situé dans la zone portuaire, il appliquait des conditions de salaire inférieures à celles qui avaient été convenues. En effet, depuis tout un temps déjà, les partenaires sociaux avaient convenu des conditions de travail, de salaire et de recrutement plus souples pour cette catégorie de travailleurs afin de sauvegarder les possibilités d'emploi dans ce secteur d'avenir très important à haute valeur ajoutée. Ses «collègues» employeurs constataient, frustrés, que ces pratiques déloyales lui procuraient d'importants profits. En effet, essayez d'affronter la concurrence avec un employeur qui ne respecte pas les règles. Prétextant de façon scandaleuse son souci de donner du travail à des travailleurs peu qualifiés (d'origine diverse: il s'est même servi de la crise des réfugiés pour faire miroiter des possibilités d'emploi à cette catégorie de travailleurs vulnérables), il mettait les autres entreprises logistiques devant le fait accompli. Il s'est même opposé à sa propre fédération patronale, la CÉPA, l'employeur collectif de tous les travailleurs portuaires anversoises et signataire de tous les accords sociaux, et n'a pas hésité à lui faire un procès.

Mais revenons à la procédure d'infraction engagée par la Commission européenne. Après avoir pris connaissance des griefs exprimés par l'Europe, les partenaires sociaux, respectant la tradition de

la concertation sociale, ont prêté leur entière collaboration au gouvernement belge et au cabinet du ministre du Travail pour examiner ensemble les griefs présumés et chercher des solutions pour éviter une condamnation par la Cour de justice européenne. Il a certes fallu trente réunions mais finalement, 90% des travailleurs portuaires ont approuvé les modifications proposées à l'occasion du référendum organisé le 31 mai de l'année passée. Les résultats de la concertation sociale avaient été régulièrement soumis à la Commission européenne en la personne de la commissaire Bulc. C'est aussi la raison pour laquelle la Commission paritaire des ports a émis un avis positif sur l'arrêté royal du 10 juillet 2016, encore avant d'avoir reçu l'accord formel de la Commission européenne. Cette attitude responsable et proactive des partenaires sociaux du secteur portuaire se verra très probablement récompensée en avril par le retrait de la procédure européenne de mise en demeure. Après une trop longue période d'incertitude, les travailleurs portuaires ont maintenant en effet le droit de pouvoir continuer à exercer leur travail en toute sérénité.

Entretiens – et cela ne surprend personne – monsieur Huts et quelques «coreligionnaires» ont, assistés par maître Van Hooydonk, attaqué l'arrêté royal de 2016 devant le Conseil d'Etat et ce parce que ce compromis difficilement élaboré ne va pas assez loin pour eux et ne supprime pas le statut reconnu des travailleurs portuaires. Certains ne seront jamais contents!

Marc LORIDAN
Secrétaire fédéral UBT Ports
de Belgique

“Exploited Trückdriväer” IKEA et le dumping social!

Les transporteurs ne sont pas les seuls à être responsables de dumping social, les donneurs d'ordres le sont aussi. Malgré des demandes répétées, IKEA continue systématiquement à attribuer les ordres de transport à l'offreur le moins cher. IKEA est ainsi directement responsable de dumping social. Aussi, le lundi 10 avril, nous avons mené une action chez IKEA. D'autres pays ont également mené l'action, sous l'égide de «l'International Transport Workers' Federation» (ITF).

Les multinationales attribuent leurs ordres de transport à l'offreur le moins cher, sans porter la moindre attention aux conditions de vie et de travail des chauffeurs. IKEA est sensiblement la plus connue en la matière. John Reynaert: «IKEA refuse actuellement tout dialogue constructif avec l'International Transport Workers' Federation qui est l'organisation

faitière mondiale des syndicats du transport. Lors d'une conférence de presse organisée le 10 avril à Zaventem, nous avons lancé le clip “Exploited Trückdriväer” qui décrit de manière très précise les divers aspects de la question. Vous pouvez également découvrir ce clip sur notre page Facebook «ubt-fgtb transport et logistique». Nous avons aussi distribué des tracts aux clients IKEA devant six autres sièges de la multinationale.»



DECES

Ce 15 avril nous avons dû prendre congé de notre camarade André Van Damme. André était pendant de longues années délégué pour l'UBT au port de Gand. Il était un militant UBT dans l'âme, et un socialiste convaincu. Au nom du Comité Exécutif, Marc Loridan, secrétaire fédéral pour les ports, a prononcé un discours d'adieu lors du service funèbre.



André a laissé une trace au sein de notre syndicat, et cela ne sera pas rapidement oublié. Le mouvement syndical lui en est en tout cas reconnaissant. André était un de ces militants fidèles, qui se trouvait là quand il le fallait. Un homme de parole, un homme au cœur d'or. Qui prêtait attention à chacun, parlait à chacun, écoutait chacun, et se tenait toujours prêt à aider, aussi bien en conseil qu'en action.

Et c'est de cette façon qu'à l'UBT, qu'à la FGTB, il restera dans nos mémoires.

Au nom de l'UBT je présente mes condoléances à la famille, et lui souhaite beaucoup de force et de courage.

Frank Moreels – Président UBT